



# Des occasions manquées 2025

Tendances en matière de rétention des immigrants hautement qualifiés et des professions en demande



# Table des matières

<b>3</b> Principales conclusions	<b>10</b> La demande professionnelle est corrélée à la migration subséquente	<b>21</b> Annexe B Glossaire
<b>4</b> Pourquoi le Canada y gagne quand les immigrants restent	<b>13</b> La réussite économique influe sur la migration subséquente	<b>22</b> Annexe C Bibliographie
<b>5</b> Tendances en matière de migration subséquente	<b>15</b> Les tendances en matière de rétention varient à l'échelle du Canada	
<b>6</b> Le taux de rétention est le plus faible chez les immigrants très instruits et qualifiés	<b>16</b> De la réflexion à l'action	
<b>8</b> La migration subséquente est la plus élevée chez les membres des corps législatifs et les cadres supérieurs	<b>18</b> Annexe A Méthodologie	

## Principales conclusions

- La migration subséquente est une tendance persistante, un immigrant sur cinq quittant le Canada dans les 25 ans suivant son arrivée. Le risque de migration subséquente atteint son maximum cinq ans après l'arrivée, ce qui fait que les premières années des immigrants au Canada sont cruciales pour leur rétention.
- Le risque de migration subséquente augmente avec le niveau d'études. Les immigrants titulaires d'un doctorat sont près de deux fois plus susceptibles de quitter le Canada dans les cinq ans que les immigrants titulaires d'un baccalauréat.
- Le risque de migration subséquente est plus élevé chez les immigrants hautement qualifiés. Cinq ans après leur arrivée au pays, ces personnes sont plus de deux fois plus susceptibles de quitter le Canada que les immigrants moins qualifiés.
- Certaines des professions les plus en demande au cours de la prochaine décennie présentent les taux de migration subséquente les plus élevés après 25 ans. Les professions qui connaissent la croissance la plus rapide et qui présentent le taux de rétention le plus faible se trouvent dans les secteurs de la gestion des affaires et des finances, des technologies de l'information et des communications, de la gestion de l'ingénierie et de l'architecture, ainsi que de l'ingénierie manufacturière et du génie des procédés.
- Les immigrants dont les revenus stagnent ou diminuent ont des taux de migration subséquente plus élevés dans les 15 ans suivant leur arrivée que ceux dont les revenus augmentent. Cette tendance en matière de rétention est particulièrement marquée chez les titulaires d'un doctorat, qui sont près de trois fois plus susceptibles de partir que les titulaires d'un baccalauréat lorsqu'ils ne constatent aucune augmentation de leurs revenus.

## Recommandations

- Élaborer une politique-cadre nationale en matière de rétention afin de fixer des objectifs, de suivre le rendement et d'orienter les politiques d'immigration au-delà de la sélection seule.
- Investir dans des aides à l'installation adaptées aux immigrants hautement qualifiés, telles que des programmes de transition, des parcours d'obtention de permis d'exercice et des plans d'installation personnalisés, afin de réduire le risque de migration subséquente.
- Mettre en œuvre des stratégies de rétention ciblées pour les professions très en demande, notamment des mesures incitatives pour les employeurs, une meilleure reconnaissance des qualifications et des services renforcés d'aide à l'établissement liés à l'emploi.
- Renforcer la capacité des employeurs à créer des lieux de travail accueillants et à offrir du mentorat, des plans d'établissement personnalisés et un soutien à la progression professionnelle afin d'améliorer la rétention des immigrants, en particulier dans les collectivités plus petites.

## Remarques à propos des définitions

Nous avons mesuré la migration subséquente sous forme de taux. Nous avons déterminé ce taux en calculant d'abord le nombre de résidents permanents qui ont quitté le Canada en proportion de l'ensemble des personnes arrivées dans la même cohorte. Nous avons procédé ainsi pour chaque cohorte (de 1982 à 2020), puis nous avons calculé la moyenne des cohortes afin d'obtenir une estimation globale. Cette estimation globale correspond à ce que nous appelons le *taux moyen de migration subséquente* (pour plus de détails, voir le glossaire à l'Annexe B).

Les cohortes sont définies par la première année au cours de laquelle les immigrants étaient physiquement présents au Canada avec le statut de résident permanent. La première année est soit l'année au cours de laquelle une personne est arrivée au Canada en tant que résident permanent, soit, pour celles qui étaient déjà présentes (p. ex. les résidents temporaires, les réfugiés), l'année au cours de laquelle elle a obtenu le statut de résident permanent à partir du Canada. Par souci de concision, nous appelons cela *l'année d'arrivée*.

Notre étude porte sur les résidents permanents du Canada. Par souci de concision, nous appelons ces personnes des *immigrants*.

Statistique Canada utilise l'expression « émigration des immigrants » pour décrire les immigrants qui quittent le Canada<sup>1</sup>. Par souci de clarté et de concision, nous utilisons plutôt le terme *migration subséquente*. Nous reconnaissons que certaines publications utilisent le terme « migration subséquente » de manière plus restrictive pour décrire le déplacement vers un pays tiers<sup>2</sup>, mais nous l'appliquons à tous les cas d'immigrants quittant le Canada (y compris ceux qui retournent dans leur pays d'origine).

Voir l'Annexe B pour la liste complète des définitions.

## Pourquoi le Canada y gagne quand les immigrants restent

En 2023, le Canada a connu son taux de croissance démographique le plus élevé depuis le baby-boom de l'après-guerre, presque entièrement attribuable à l'immigration permanente et temporaire<sup>3</sup>. Le gouvernement fédéral a réagi en réduisant les seuils visés en matière d'immigration jusqu'à 24 pour cent dans son Plan des niveaux d'immigration 2025-2027<sup>4</sup>. On prédisait que ces réductions brutales ralentiraient la croissance de la population active et réduiraient le PIB réel de 16,2 milliards de dollars en 2026<sup>5</sup>.

Cette situation est particulièrement remarquable compte tenu de la réalité démographique du Canada. Le taux de fécondité du pays a touché un creux record de 1,26<sup>6</sup>, ce qui le place parmi les plus bas au monde<sup>7</sup>. Avec la baisse des naissances et le vieillissement de la population<sup>8</sup>, le modèle d'immigration du Canada est devenu indispensable au maintien du niveau de la population active et au soutien de la croissance économique. L'abaissement des seuils visés en matière d'immigration signifie que les nouveaux arrivants seront moins nombreux. Combinée à la migration subséquente, cette situation aura des répercussions économiques exacerbées.

Pour résoudre les problèmes de rétention, les responsables des politiques doivent mieux comprendre non seulement qui sont les immigrants qui quittent le pays, mais aussi à quel moment ils le font et d'où ils partent.

1 Bérard-Chagnon et coll., *L'émigration des immigrants*.

2 Kelly, « Migration subséquente »; et Nekby, « Return vs Onward Migration ».

3 Statistique Canada, « Estimations démographiques de la population du Canada ».

4 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, « Plan des niveaux d'immigration 2024-2026 »; Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, « Plan des niveaux d'immigration 2025-2027 ».

5 Conference Board du Canada, Le, *Shift in Immigration Policy*.

6 Ce chiffre correspond au nombre d'enfants par femme, tel que défini par Statistique Canada.

7 Statistique Canada, « Naissances et mortinassances, 2023 ».

8 Statistique Canada, *Portrait de la population croissante*.

Nous avons exploré ces questions dans nos rapports Des occasions manquées 2023 et 2024<sup>9</sup> et nous complétons ces informations ici en nous concentrant sur l'éducation, les compétences et la croissance des revenus des immigrants ayant effectué une migration subséquente. Forts de ces informations, les responsables des politiques peuvent mieux cibler leurs efforts de rétention afin d'éviter que le Canada ne perde les personnes nécessaires à sa croissance économique.

## Tendances en matière de migration subséquente

Le taux annuel moyen de migration subséquente au Canada est passé de 0,6 pour cent en 2018 à 0,9 pour cent en 2021 (voir le Graphique 1). Si ces taux annuels peuvent sembler peu élevés, leur incidence cumulative est considérable : Au cours des 25 dernières années, le Canada a perdu un immigrant sur cinq en raison de la migration subséquente. Lorsque l'on examine les parcours des immigrants en matière de migration subséquente, on constate que les taux de départ augmentent fortement au cours des cinq premières années suivant leur arrivée, puis diminuent progressivement par la suite (voir le Graphique 2).

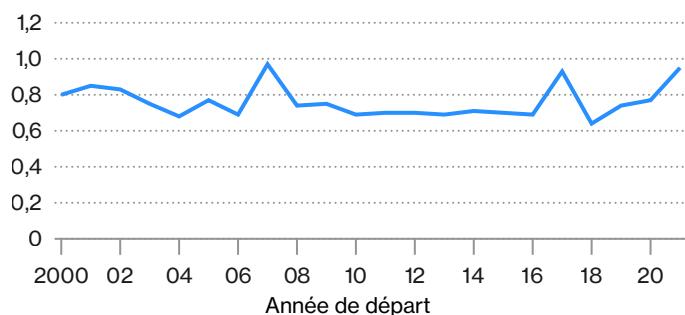
Ces tendances correspondent à nos précédents rapports Des occasions manquées, à quelques différences près dans les estimations annuelles qui nécessitent des éclaircissements. Dans notre rapport de 2024, nous avons constaté une hausse en flèche des taux de migration subséquente en 2017, suivie en 2020 du taux le plus élevé en 20 ans<sup>10</sup>. Nous voyons toujours ce sommet de 2017, mais il n'est plus dépassé par les niveaux de 2020.

Cela s'explique par le fait que nos données historiques se précisent au fil du temps. Dans toutes les éditions de nos rapports Des occasions manquées, nous avons mesuré la migration subséquente à l'aide des données fiscales : lorsque

les immigrants cessaient de produire des déclarations de revenus, nous supposons qu'ils ont quitté le Canada. Chaque année qui passe, nous saisissons davantage de déclarants retardataires, ce qui affine nos estimations historiques. Par conséquent, nos données pour 2020 sont désormais plus complètes que dans les rapports précédents, et il en sera de même pour nos données pour 2021 dans les rapports futurs (voir l'Annexe A pour plus de détails sur la méthodologie).

### Graphique 1

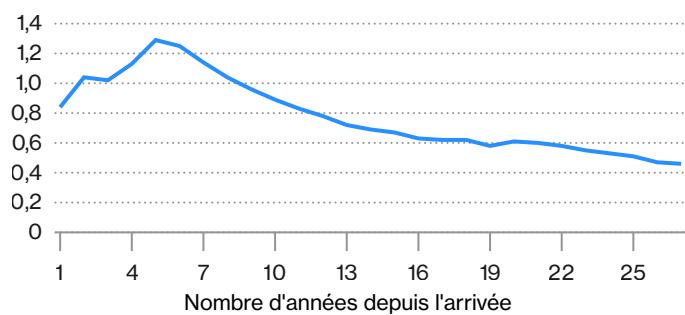
Le taux de migration subséquente atteint un sommet en 2007 et 2017, puis augmente de 2018 à 2021  
(année de départ, taux moyen de migration subséquente, en pourcentage, cohortes de 1982 à 2020)



Sources : Statistique Canada; Le Conference Board du Canada.

### Graphique 2

Montée en flèche de la migration subséquente au cours des cinq premières années suivant l'arrivée  
(nombre d'années depuis l'arrivée, taux moyen de migration subséquente, en pourcentage, cohortes de 1982 à 2020)



Sources : Statistique Canada; Le Conference Board du Canada.

9 Dennler, *Des occasions manquées*; Monteiro, Guccini et Hamman, *Des occasions manquées 2024*.

10 Monteiro, Guccini et Hamman, *Des occasions manquées 2024*.

Bien que 2020 ne soit plus l'année record en matière de migration subséquente, elle reste un point de référence essentiel. Malgré les restrictions mondiales en matière de mobilité attribuables à la COVID-19, les immigrants ont quitté le Canada à un rythme plus élevé en 2020 qu'en 2018 et 2019, années où les déplacements internationaux étaient beaucoup moins freinés. Ce constat laisse voir que même en présence d'obstacles importants en matière de déplacements, la migration subséquente a persisté.

Une autre différence notable par rapport au rapport de l'année dernière est la montée en flèche de la migration subséquente en 2007. Au cours des années précédentes, Statistique Canada excluait les déclarants non-résidents des données. Mais dans ce rapport, nous avons compté ces personnes comme des immigrants effectuant une migration subséquente (voir l'Annexe A). Le pic s'explique par le fait qu'en 2007, le nombre de déclarants non-résidents était exceptionnellement élevé par rapport aux autres années.

Dans le Rapport annuel au Parlement de 2025 sur l'immigration, le gouvernement fédéral a choisi de stabiliser le nombre d'admissions de résidents permanents à 380 000 pour 2026, 2027 et 2028<sup>11</sup>. Si les taux actuels de migration subséquente persistent, sur les 380 000 immigrants qui arriveront en 2026, nous prévoyons que 0,8 pour cent (3 208 immigrants) partiront après un an, 1,0 pour cent, après deux et trois ans (3 950 et 3 885), 1,1 pour cent, après quatre ans (4 296) et 1,3 pour cent, après cinq ans (4 902). Au total, 5,3 pour cent (soit 20 241 immigrants) quitteront le Canada d'ici 2031.

## Le taux de rétention est le plus faible chez les immigrants très instruits et qualifiés

Les immigrants ayant un niveau d'éducation plus élevé sont plus susceptibles de quitter le Canada que ceux ayant un niveau d'éducation moins élevé (voir le Graphique 3). Ce constat est valable qu'ils aient quitté le pays au cours des 5, 15 ou 25 ans suivant leur arrivée. La seule exception touche les immigrants dont le niveau d'études formelles ne dépasse pas le niveau secondaire, qui sont légèrement moins susceptibles de quitter le pays que les immigrants sans études formelles. Parmi les personnes ayant fait des études formelles, l'écart est frappant : dans les 25 ans suivant leur arrivée, les immigrants titulaires d'un doctorat sont plus de deux fois plus susceptibles de quitter le Canada que ceux qui ont un niveau d'études secondaires ou un niveau moins élevé.

Les résultats concernant les niveaux de compétences professionnelles suivent la même tendance générale : indépendamment du nombre d'années écoulées depuis l'arrivée, les immigrants plus qualifiés sont plus susceptibles de quitter le Canada que les immigrants moins qualifiés (voir le Graphique 4). L'écart est le plus important cinq ans après l'arrivée, les immigrants hautement qualifiés étant plus de deux fois plus susceptibles de quitter le Canada que leurs homologues moins qualifiés.

Les niveaux de formation, d'études, d'expérience et de responsabilités (FÉER) 0 à 3 s'appliquent aux immigrants hautement qualifiés (fonctions de gestion, professionnelles et de supervision et professions nécessitant des études collégiales ou une formation en apprentissage) et les catégories FÉER 4 et 5 s'appliquent aux immigrants peu qualifiés (postes nécessitant des études secondaires ou une formation en cours d'emploi)<sup>12</sup>. (voir l'Annexe A).

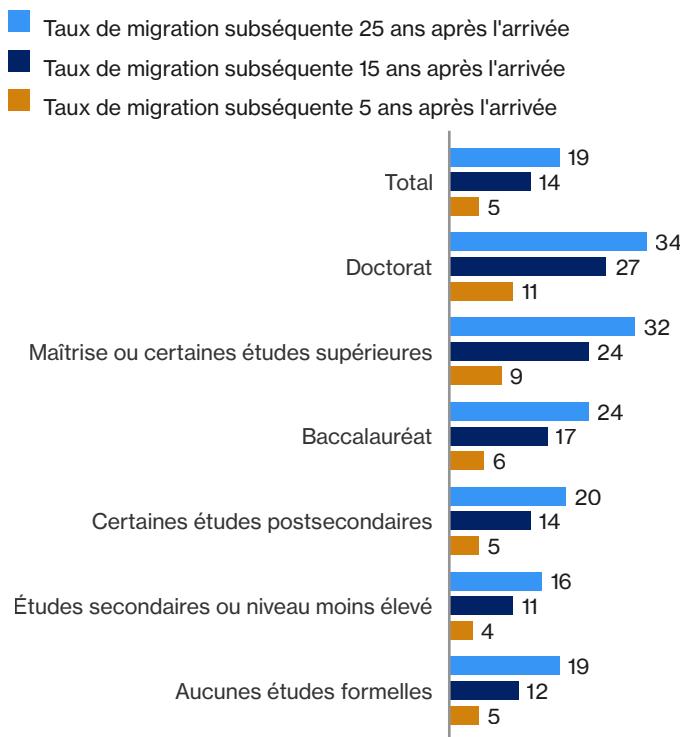
11 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration, 2025*.

12 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, « Trouver la classification nationale des professions ».

Ces conclusions révèlent une tension dans le système d'immigration canadien. Les politiques de sélection du pays donnent la priorité aux personnes hautement qualifiées et hautement scolarisées<sup>13</sup>, mais ce sont précisément ces personnes qui sont les plus susceptibles de partir. Ce constat reflète ce que nous avons vu dans notre rapport *Des occasions manquées 2024* : Les immigrants économiques, sélectionnés pour leur capacité à stimuler la croissance du Canada, étaient plus susceptibles de quitter le Canada que les réfugiés, les immigrants admis dans le cadre du parrainage familial et toutes les catégories d'admission combinées<sup>14</sup>.

### Graphique 3

Les immigrants très instruits sont plus susceptibles de quitter le Canada  
(taux moyen de migration subséquente, en pourcentage, cohortes de 1982 à 2016)



Sources : Statistique Canada; Le Conference Board du Canada.

13 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, « Entrée express : Critères du Système de classement global (SCG) ».

14 Monteiro, Guccini et Hamman, *Des occasions manquées 2024*.

15 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, *Rapport 2023 sur les résultats en matière d'établissement*.

16 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

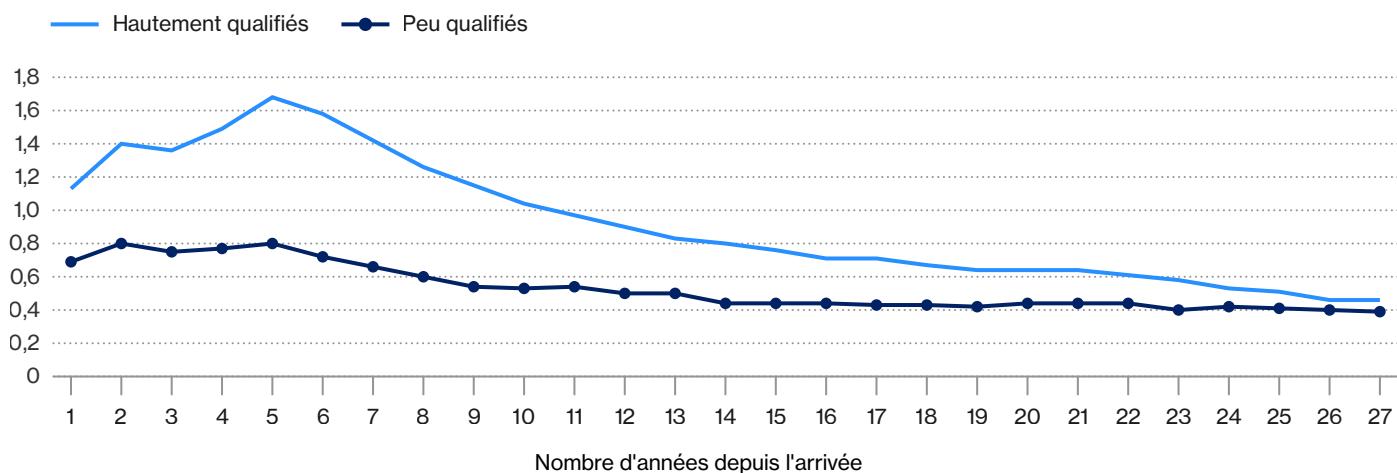
17 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

Le système canadien de services d'établissement pourrait contribuer à ce problème. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a constaté que les immigrants économiques sont les moins susceptibles d'utiliser les services d'établissement, ce qu'IRCC attribue au fait que les immigrants économiques ont moins de besoins<sup>15</sup>. Une autre explication, cependant, est que les immigrants hautement qualifiés sont confrontés à des obstacles différents sur le marché du travail par rapport à ceux qui ont un niveau de compétences moins élevé. Par exemple, un professionnel de la santé formé à l'étranger peut ne pas avoir autant besoin d'aide pour apprendre la langue, mais pourrait plutôt tirer parti d'un soutien pour surmonter les obstacles liés à l'obtention d'un permis d'exercice. Des services tels que les programmes de transition, les parcours d'obtention de permis d'exercice et les plans d'établissement personnalisés contribueraient à éliminer ces obstacles et se sont avérés efficaces pour améliorer la rétention des immigrants hautement qualifiés<sup>16</sup>.

Bien que le Canada continue d'attirer de nombreux travailleurs hautement qualifiés, la perte d'une partie de nos nouveaux arrivants les plus qualifiés au profit d'autres pays nuit à notre compétitivité sur la scène internationale. Les recherches indiquent que des services d'établissement adaptés aux immigrants hautement qualifiés pourraient contribuer à combler cette lacune<sup>17</sup>.

**Graphique 4**

Les immigrants ayant un niveau de compétences professionnelles plus élevé sont plus susceptibles de quitter le Canada (nombre d'années depuis l'arrivée ; taux moyen de migration subséquente, en pourcentage, cohortes de 1982 à 2020)



Sources : Statistique Canada; Le Conference Board du Canada.

## La migration subséquente est la plus élevée chez les membres des corps législatifs et les cadres supérieurs

Les immigrants ayant une expérience au sein de corps législatifs et de la haute direction ont les taux de migration subséquente les plus élevés, 35 pour cent d'entre eux quittant le pays dans les 25 ans suivant leur arrivée, contre 19 pour cent pour l'ensemble des professions (voir le Graphique 5). Ces immigrants sont des membres de corps législatifs, des hauts fonctionnaires gouvernementaux et des cadres supérieurs dans des secteurs critiques tels que la construction, les soins de santé, le commerce et les affaires. Le taux de départ des scientifiques, des artistes et des professionnels de la santé est également élevé : environ 25 pour cent de ces immigrants quittent le pays dans les 25 ans suivant leur arrivée.

Nous avons utilisé les codes à un chiffre de la Classification nationale des professions (CNP) pour ces analyses, qui représentent de grandes catégories professionnelles<sup>18</sup>.

Ensemble, ces professionnels stimulent l'innovation, façonnent la vision stratégique et fournissent des soins aux Canadiens<sup>19</sup>. Les enjeux sont particulièrement importants dans les professions où la représentation des immigrants est élevée et où les taux de migration subséquente sont élevés. Par exemple, les immigrants représentent 24 pour cent des gestionnaires de la construction<sup>20</sup>, 25 pour cent des travailleurs de la santé<sup>21</sup>, 42 pour cent des physiciens et astronomes, et 57 pour cent des chimistes<sup>22</sup> au Canada.

18 Emploi et Développement social Canada, « Hiérarchie et structure ».

19 Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, « Le CRSNG décerne ses prix à des chercheuses et chercheurs »; Sénat du Canada, *La nécessité d'une stratégie en innovation pour une économie fondée sur les données*.

20 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, « Secteur de la construction résidentielle ».

21 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, « Secteur des soins de santé ».

22 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, « Secteur des sciences et de la technologie ».

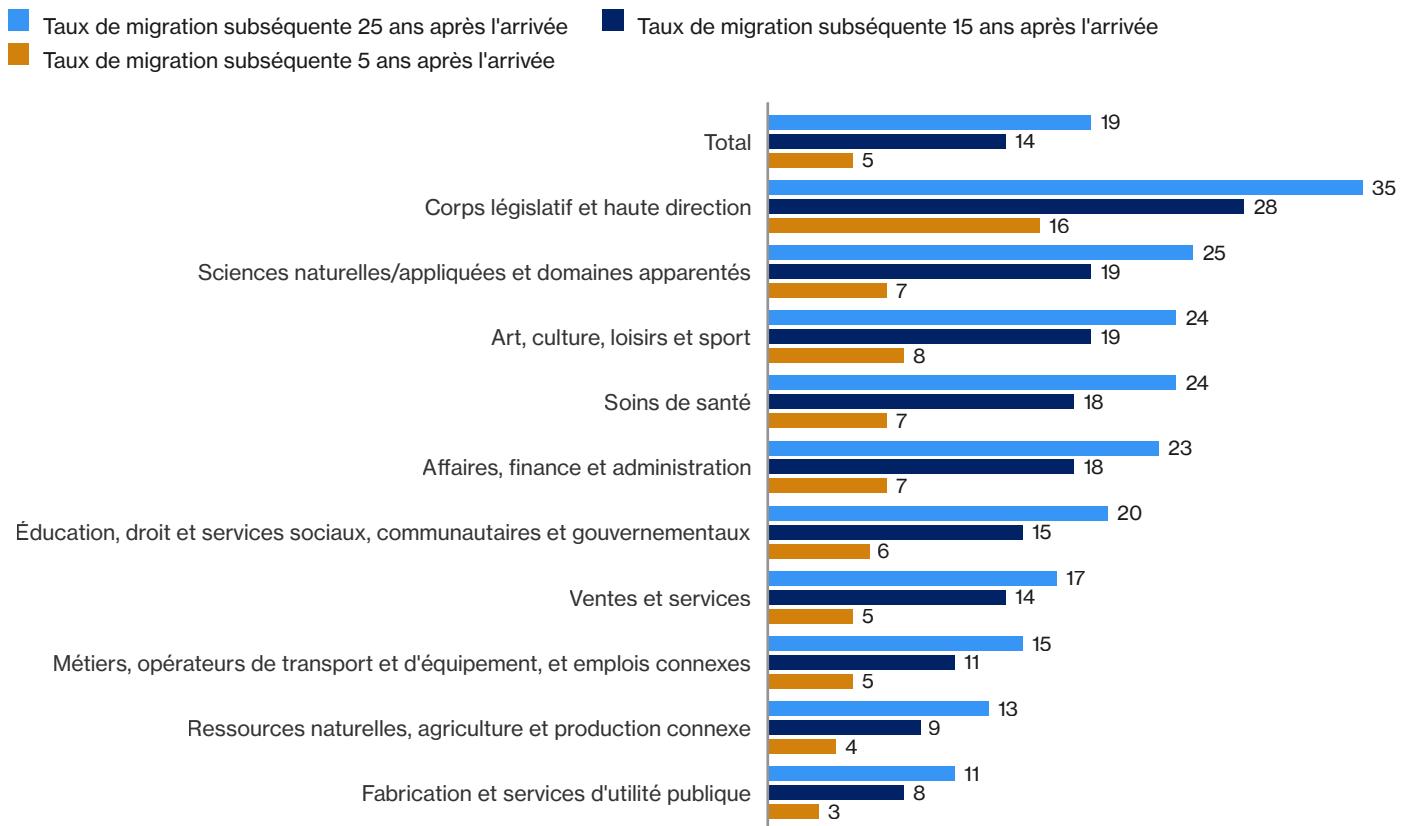
Ces postes relèvent des grandes catégories professionnelles caractérisées par une forte croissance et des taux de migration subséquente élevés.

Le départ de ces personnes peut témoigner de plusieurs dynamiques : Par exemple, les professionnels recherchés sur le marché du travail peuvent avoir une plus grande mobilité internationale, ou le Canada peut avoir servi pour eux de première destination stratégique vers d'autres marchés, ou encore leurs compétences peuvent ne pas être pleinement utilisées sur le marché du travail canadien. Quelle que soit la cause sous-jacente, le Canada perd des immigrants occupant des postes essentiels dans des secteurs prisés.

### Graphique 5

Le taux de migration subséquente est le plus élevé chez les personnes ayant de l'expérience dans le corps législatif et en tant que membres de la haute direction

(taux moyen de migration subséquente, en pourcentage, cohortes de 1982 à 2016)



Sources : Statistique Canada; Le Conference Board du Canada.



## La demande professionnelle est corrélée à la migration subséquente

Les professions pour lesquelles la croissance de l'emploi devrait être plus forte d'ici 2035<sup>23</sup> ont tendance à afficher des taux de migration subséquente plus élevés. Ce constat est illustré par la faible corrélation positive entre ces deux variables dans le Graphique 6<sup>24</sup>. Chaque point du graphique représente une profession. L'axe horizontal indique le taux de migration subséquente après 15 ans, et l'axe vertical indique le taux de croissance de l'emploi prévu pour cette profession au cours des 10 prochaines années (2025 à 2035).

Nous avons observé des tendances similaires pour la migration subséquente après 5 et 25 ans. Nous présentons ici les résultats après 15 ans, car cette période correspond mieux à la période de projection de la croissance de l'emploi. Nous avons utilisé les codes CNP à quatre chiffres pour ces analyses, qui représentent la deuxième catégorie professionnelle la plus précise possible<sup>25</sup>.

Le Graphique 7 présente les 20 professions dont la croissance de l'emploi prévue est la plus élevée au Canada<sup>26</sup> et les taux de migration subséquente après 5, 15 et 25 ans correspondants. Nous avons

également utilisé les codes à quatre chiffres de la CNP pour ces analyses<sup>27</sup>.

Les immigrants qui prévoient de travailler en tant que gestionnaires commerciaux et financiers présentaient les taux de migration subséquente les plus élevés dans l'ensemble : Dix pour cent de ces personnes ont quitté le pays dans les 5 ans suivant leur arrivée, 24 pour cent, dans les 10 ans après leur arrivée et 32 pour cent, dans les 25 ans après leur arrivée.

Les immigrants essentiels au développement du secteur des technologies de l'information et des communications au Canada présentaient également un risque élevé de migration subséquente. Il s'agit notamment des personnes qui envisageaient une carrière dans les systèmes informatiques et d'information ainsi que dans le développement de logiciels et de sites web. Au total, 7 pour cent de ces personnes ont quitté le pays dans les 5 ans suivant leur arrivée, de 17 à 19 pour cent, dans les 15 ans suivant leur arrivée et de 19 à 21 pour cent, dans les 25 ans suivant leur arrivée.

23 Conference Board du Canada, Le, « Le modèle des professions, des compétences et de la technologie ».

24 La croissance de l'emploi a présenté des corrélations faibles, mais statistiquement significatives avec la migration subséquente après 5 ans ( $rs = 0,38; p < 0,001$ ), 15 ans ( $rs = 0,35; p < 0,001$ ) et 25 ans ( $rs = 0,30; p < 0,001$ ). Voir l'Annexe A.

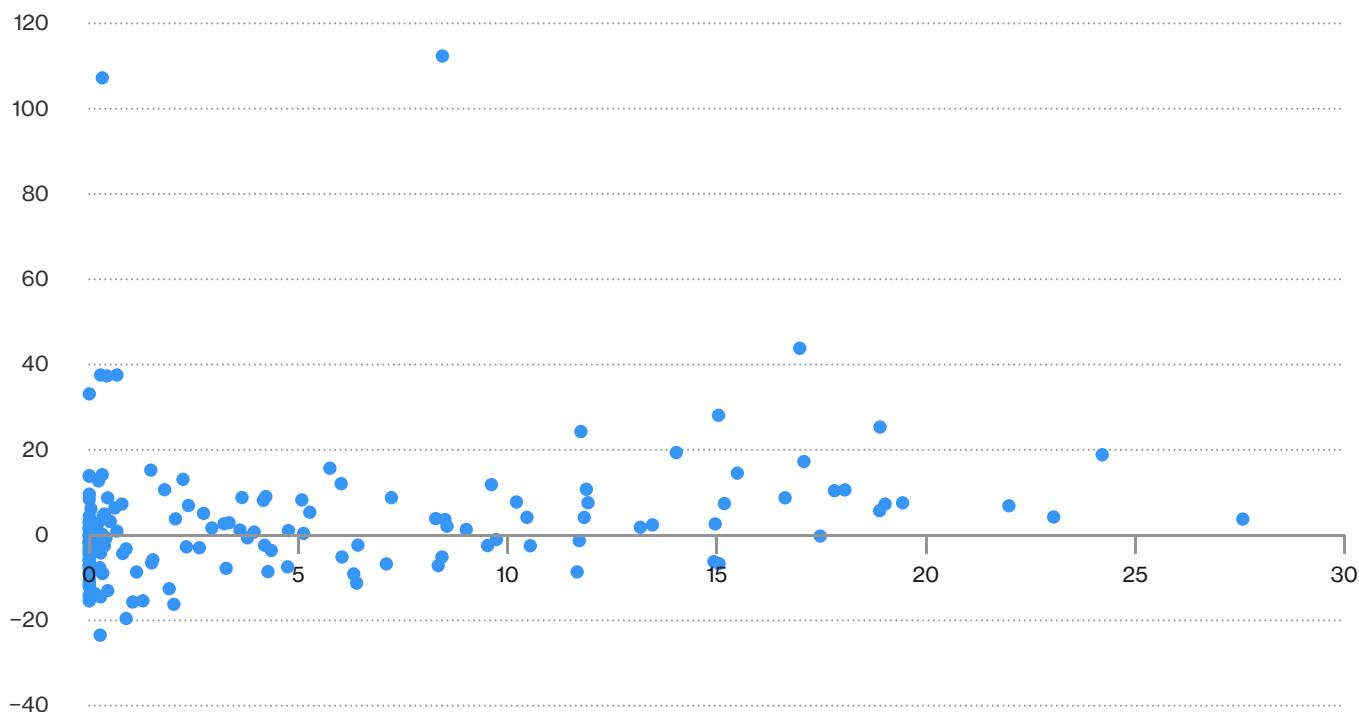
25 Emploi et Développement social Canada, « Hiérarchie et structure ».

26 Conference Board du Canada, Le, « Le Modèle des professions, des compétences et des technologies ».

27 Emploi et Développement social Canada, « Hiérarchie et structure ».

**Graphique 6**

Une croissance prévue plus élevée de l'emploi sur 10 ans correspond à des taux plus élevés de migration subséquente (taux de croissance de l'emploi prévu sur 10 ans, de 2025 à 2035, axe des y; taux moyen de migration subséquente, en pourcentage, pour les cohortes de 1982 à 2006, axe des x)



Sources : Statistique Canada; Le Conference Board du Canada.

Les professionnels de la thérapie et de l'évaluation présentaient le risque de migration subséquente à court terme le plus élevé, 8 pour cent d'entre eux quittant le pays dans les cinq ans suivant leur arrivée. Le risque à long terme pour ces personnes était également élevé : 14 pour cent ont quitté le pays dans les 15 ans suivant leur arrivée et 16 pour cent, dans les 25 ans suivant leur arrivée. Entre 4 et 6 pour cent des dentistes, optométristes et audiologistes ont également quitté le pays au cours de ces trois périodes.

Si ces professions à forte croissance affichent des taux de migration subséquente élevés, plusieurs autres ont connu une forte rétention. Par exemple, les gestionnaires de soins de santé, les spécialistes techniques en thérapie et en diagnostic (p. ex. les ambulanciers paramédicaux), les coordonnateurs des transports et de la production, ainsi que

les conducteurs dans le domaine des services personnels et de livraison ont tous affiché de faibles taux de migration subséquente.

Il est essentiel pour la croissance économique du Canada de retenir les immigrants dans les secteurs des soins de santé, des technologies de l'information et des communications (TIC) ainsi que de la construction. Ces secteurs s'inscrivent dans le mandat du Canada de devenir une superpuissance énergétique, de construire davantage de logements abordables et de fournir une main-d'œuvre stable de travailleurs des TIC aux entreprises qui adoptent de plus en plus l'intelligence artificielle sur le lieu de travail<sup>28</sup>. Le gouvernement fédéral s'est également engagé à réduire les retards dans les soins de santé, ce qui nécessite de retenir les professionnels de la santé qualifiés<sup>29</sup>.

28 Carney, « Lettre de mandat ».

29 Santé Canada, « Travailler ensemble ».

**Graphique 7**

Les 20 professions dont la croissance prévue est la plus forte présentent des risques de migration subséquente variables (professions pour lesquelles on prévoit la plus forte croissance de l'emploi, 2025 à 2035; taux moyen de migration subséquente, en pourcentage, pour les cohortes de 1982 à 2016)



Sources : Statistique Canada; Le Conference Board du Canada.

# La réussite économique influe sur la migration subséquente

Les immigrants sont plus susceptibles de quitter le Canada s'ils sont sans emploi (voir le Graphique 8). Cela est particulièrement vrai pour les immigrants titulaires d'un diplôme d'études supérieures et pour ceux qui n'ont pas fait d'études formelles. Cinq ans après leur arrivée, 4,6 pour cent des immigrants titulaires d'un doctorat qui sont sans emploi quittent le pays, soit près du double du taux des immigrants sans emploi ayant fait des études secondaires ou de niveau inférieur. Parallèlement, les immigrants titulaires d'une maîtrise qui sont sans emploi ou les immigrants sans études formelles qui sont sans emploi sont 1,5 fois plus susceptibles de quitter le Canada que leurs homologues sans emploi ayant fait des études secondaires ou de niveau inférieur.

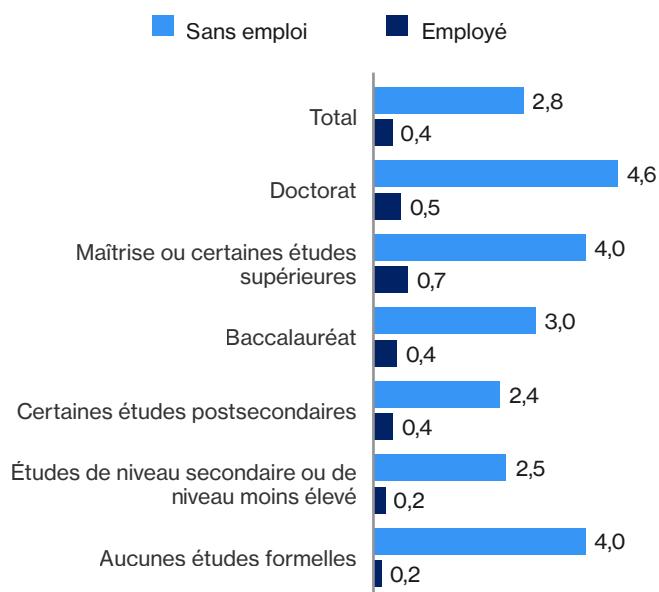
Nous avons constaté des tendances similaires pour la migration subséquente après 15 ans et 25 ans. Nous présentons ici les résultats après cinq ans, car ils couvrent un plus grand nombre de cohortes (voir l'Annexe A).

Pour les immigrants ayant un emploi, nous avons cherché à savoir si les tendances en matière de croissance des revenus étaient associées à la migration subséquente. L'analyse porte exclusivement sur les immigrants qui ont gagné des revenus à temps plein au cours d'une année de notre période d'étude. Ce seuil nous permet de mesurer les trajectoires de revenus à partir d'un point de participation significative au marché du travail<sup>30</sup>. (voir l'Annexe A).

La migration subséquente est la plus élevée chez les immigrants dont les revenus stagnent ou diminuent et, en comparaison, pratiquement inexiste chez ceux dont les revenus augmentent (voir le Graphique 9). La relation entre la stagnation ou la baisse des revenus et la migration subséquente est particulièrement prononcée chez les titulaires d'un diplôme d'études supérieures.

**Graphique 8**

Le chômage est associé à la migration subséquente, en particulier pour les immigrants titulaires d'un diplôme universitaire et ceux qui sont sans études formelles (taux moyen de migration subséquente après 5 ans, en pourcentage, cohortes de 1982 à 2016)



Sources : Statistique Canada; Le Conference Board du Canada.

Sur une période de 15 ans, les immigrants titulaires d'un doctorat étaient près de trois fois plus susceptibles de quitter le Canada lorsque leurs revenus stagnaient ou diminuaient que les immigrants titulaires d'un baccalauréat. Dans la même situation, les immigrants titulaires d'une maîtrise ou ayant effectué d'autres études supérieures étaient deux fois plus susceptibles de partir que les immigrants titulaires d'un baccalauréat.

Nous avons constaté la même tendance générale pour la migration subséquente après 5 ans et 25 ans. Nous présentons ici les résultats après 15 ans, car ils présentent davantage de possibilités pour la croissance des revenus tout en maximisant le nombre de cohortes incluses dans l'analyse (voir l'Annexe A).

30 Dostie et coll. « Employer Policies ».

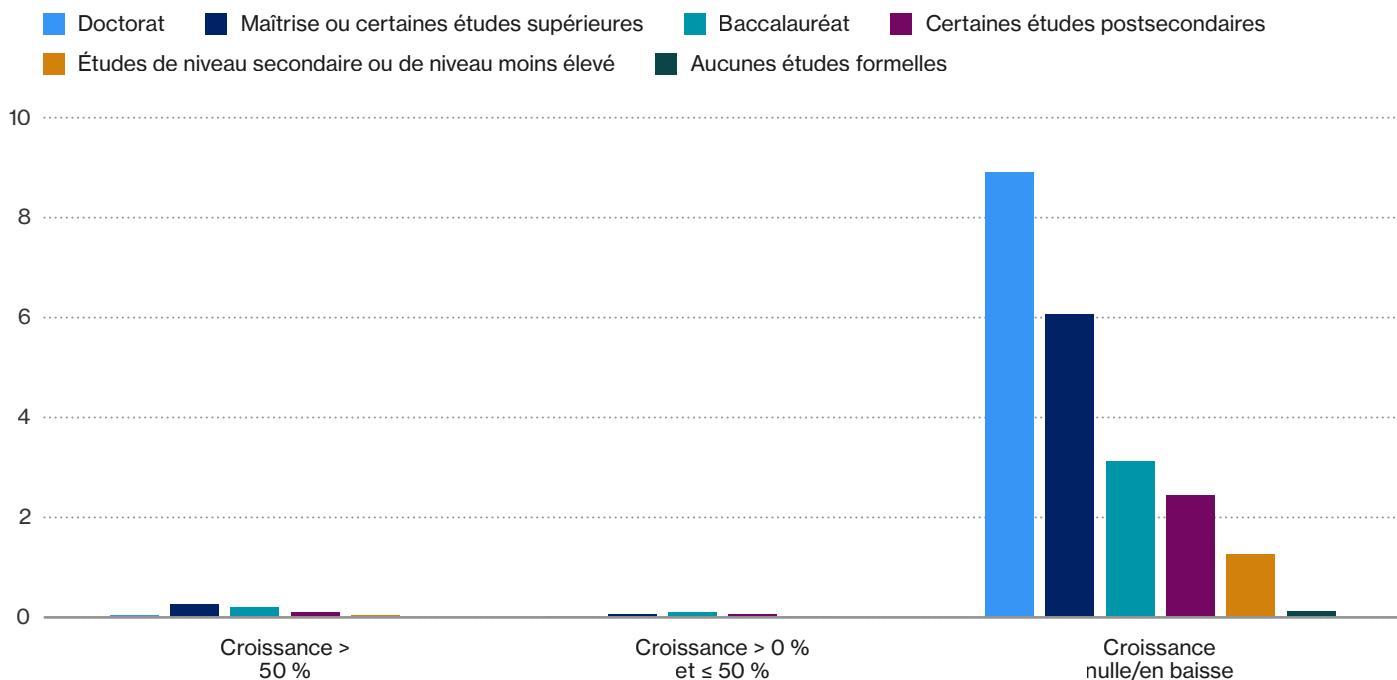
Ces résultats révèlent une vulnérabilité dans la politique d'immigration du Canada, qui a donné la priorité à la sélection d'immigrants hautement qualifiés<sup>31</sup>. Or, ces personnes sont les plus recherchées à l'échelle internationale et les plus susceptibles d'être recrutées par d'autres pays. Par exemple, entre 1991 et 2023, les immigrants étaient plus susceptibles que les citoyens nés

au Canada de devenir résidents permanents des États-Unis, les deux groupes affichant des niveaux d'études similaires<sup>32</sup>. La mise en œuvre d'une politique nationale de rétention tenant compte de la compétitivité sur la scène internationale du Canada pourrait contribuer à atténuer le risque de migration subséquente des immigrants hautement qualifiés.

### Graphique 9

Les immigrants dont les revenus augmentent quittent le Canada

(taux moyen de migration subséquente après 15 ans, en pourcentage, immigrants des cohortes de 1982 à 2016 ayant déjà gagné 14 000 \$)



Sources : Statistique Canada; Le Conference Board du Canada.

31 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, « Entrée express : Critères du Système de classement global (SCG) ».

32 Hou, Yang et Lu, *Tendances récentes en matière d'immigration*.

# Les tendances en matière de rétention varient à l'échelle du Canada

La région de l'Atlantique présente les taux de migration subséquente les plus élevés au Canada (voir le Graphique 10). Suivent la Colombie-Britannique et le Québec, tandis que les Prairies, l'Ontario et les Territoires réussissent mieux à retenir les immigrants.

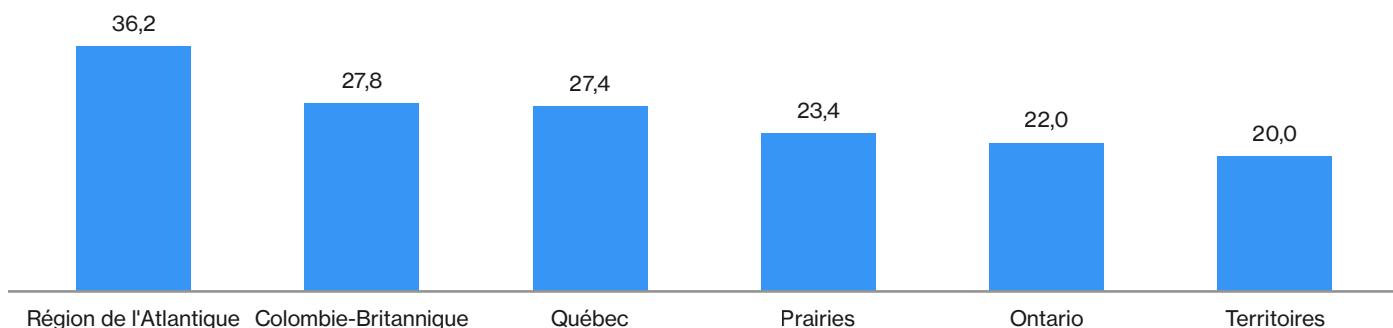
Ces différences régionales soulèvent une question importante : Les immigrants essaient-ils de se déplacer à l'intérieur du Canada avant de quitter le pays, ou quittent-ils directement l'endroit où ils se sont installés à l'origine? Nous avons examiné cette question en comparant la province ou le territoire où les immigrants avaient l'intention de s'installer avec la province ou le territoire où ils ont produit leur dernière déclaration de revenus avant de partir.

Nous avons constaté que la grande majorité (83 pour cent) des immigrants ayant effectué une migration subséquente ont quitté la province ou le territoire où ils avaient l'intention de s'établir. Ce constat laisse entendre que la plupart des immigrants qui quittent le Canada le font directement à partir de l'endroit où ils se sont installés, sans déménager d'abord à l'intérieur du Canada.

Cependant, cette tendance ne s'observe pas partout à l'échelle nationale (voir le Graphique 11). Terre-Neuve-et-Labrador se démarque : Plus de la moitié des immigrants ayant effectué une migration subséquente vivaient dans une autre province ou un autre territoire avant de quitter le Canada. La Nouvelle-Écosse et la Saskatchewan ont suivi des tendances similaires, avec environ 40 pour cent des migrants subséquents ayant d'abord déménagé à l'intérieur du Canada. L'Alberta, le Québec et le Manitoba ont enregistré des taux de déménagement modérés parmi les immigrants ayant effectué une migration subséquente. La Colombie-Britannique, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick ont enregistré des taux de déménagement relativement faibles, tandis que les immigrants à l'Île-du-Prince-Édouard et dans les territoires ayant effectué une migration subséquente ont quitté directement ces régions.

## Graphique 10

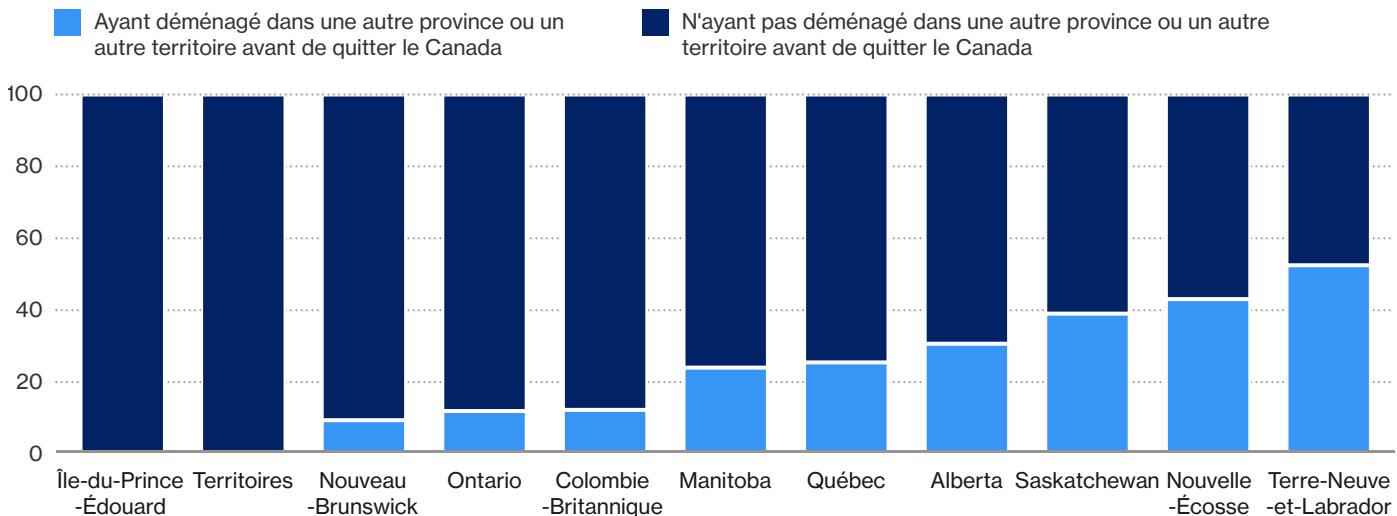
La région de l'Atlantique affiche le taux de migration subséquente le plus élevé de toutes les régions du Canada.  
(taux moyen de migration subséquente après 25 ans, en pourcentage, cohortes de 1982 à 1996)



Sources : Statistique Canada; Le Conference Board du Canada.

**Graphique 11**

Les immigrants ayant effectué une migration subséquente qui ont quitté Terre-Neuve-et-Labrador étaient les plus susceptibles de déménager à l'intérieur du Canada avant de partir  
(tous les immigrants ayant effectué une migration subséquente âgés de 25 ans et plus, en pourcentage, cohortes de 1982 à 1996)



Sources : Statistique Canada; Le Conference Board du Canada.

## De la réflexion à l'action

Les immigrants qui arrivent au Canada ne vont pas tous rester, c'est une réalité inévitable de l'immigration. Mais la rétention des immigrants ne se résume pas au nombre d'immigrants qui arrivent puis repartent. Il faut également savoir qui sont les immigrants qui partent et pourquoi ils le font. À chaque rapport Des occasions manquées, nous en apprenons davantage sur les tendances en matière de migration subséquente et sur la mesure dans laquelle le système d'immigration canadien atteint ses objectifs<sup>33</sup>.

Avec la réduction du nombre d'immigrants qui seront admis au cours des prochaines années, le Canada parvient-il à retenir efficacement les immigrants qu'il sélectionne pour atteindre ses objectifs économiques, sociaux et humanitaires?

Pour renforcer la rétention des immigrants, les responsables des politiques et les employeurs canadiens peuvent prendre les mesures suivantes :

### **Élaborer une politique-cadre nationale en matière de rétention.**

La politique de sélection du système d'immigration canadien est bien établie, mais une politique globale en matière de rétention fait défaut<sup>34</sup>. Bien qu'IRCC ait reconnu la rétention comme faisant partie d'une politique générale d'immigration<sup>35</sup>, un cadre complet permettant de fixer des objectifs de rétention et de suivre le rendement du Canada aiderait à orienter les efforts axés sur la rétention.

### **Investir dans des mesures d'aide à l'établissement ciblant les immigrants hautement qualifiés.**

Le système d'immigration canadien vise à sélectionner des immigrants hautement qualifiés et hautement scolarisés afin de soutenir la croissance économique à long terme. Pourtant, ces personnes sont celles les plus à risque de migration subséquente. Bien

33 Dennler, *Des occasions manquées*.

34 Monteiro, Guccini et Hamman, *Des occasions manquées 2024*.

35 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration, 2025*

qu'IRCC ait établi que les immigrants économiques sont moins susceptibles que les autres catégories d'immigrants d'utiliser les services d'établissement<sup>36</sup>, des services tels que les programmes de transition, les parcours d'obtention de permis d'exercice et les plans d'établissement personnalisés ont amélioré la rétention des immigrants hautement qualifiés<sup>37</sup>. L'élargissement de ces programmes, en mettant particulièrement l'accent sur les trois à cinq premières années suivant l'arrivée, est une voie inexploitée pour réduire le risque de migration subséquente chez les immigrants hautement qualifiés.

### **Élaborer une stratégie de rétention ciblée pour les immigrants occupant des emplois à forte croissance.**

Le système d'immigration canadien vise également à répondre aux besoins du marché du travail en sélectionnant des immigrants capables de pourvoir des postes essentiels. Dans le cadre de la politique de sélection, des stratégies telles que la sélection axée sur les catégories (ensembles) ont été mises en œuvre pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre aiguës. Il s'agit d'un mécanisme important qui permet de concilier les besoins des employeurs et la politique de sélection en matière d'immigration. En 2025, en vertu de la sélection axée sur les catégories (ensembles), la priorité a été donnée aux immigrants possédant des compétences dans les domaines de la santé et de la construction<sup>38</sup>. Une stratégie similaire est nécessaire pour la rétention, car la migration subséquente est la plus forte là où la demande professionnelle est la plus élevée. Les stratégies de rétention ciblées pour remédier à ce problème comprennent des mesures incitatives à la rétention pour les employeurs, une meilleure reconnaissance des qualifications, des parcours professionnels améliorés et des services renforcés d'aide à l'établissement liés à l'emploi tels que le recrutement, l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi, l'embauche et la formation, en particulier au cours des trois à cinq années suivant l'arrivée.

### **Renforcer la capacité des employeurs à recruter et à retenir des immigrants.**

De nombreux immigrants qualifiés arrivent au Canada avec une offre d'emploi, ce qui les aide à entrer sur le marché du travail et à commencer à gagner leur vie peu après leur arrivée. Cependant, compte tenu des taux élevés de migration subséquente des immigrants qui connaissent le chômage avant de partir ou une stagnation de leurs revenus pendant qu'ils sont au Canada, on peut en faire plus pour que les immigrants non seulement entrent rapidement sur le marché du travail, mais aussi qu'ils s'y épanouissent pendant qu'ils sont au Canada. Les employeurs jouent un rôle clé à cet égard. Ils peuvent renforcer la rétention en créant des milieux de travail accueillants, en offrant des plans d'établissement personnalisés et en fournissant des mesures de soutien internes telles que le mentorat et la progression professionnelle. Ces initiatives sont particulièrement efficaces dans les collectivités plus petites et contribuent à améliorer les résultats en matière de rétention<sup>39</sup>.

36 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, *Rapport 2023 sur les résultats en matière d'établissement*.

37 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

38 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, « Le Canada annonce le programme Entrée express 2025 ».

39 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, *Rapport 2023 sur les résultats en matière d'établissement*.

## Annexe A

# Méthodologie

### Échantillon

Les données de notre étude proviennent de la Base de données longitudinale sur l'immigration (BDIM) de Statistique Canada, qui relie les données sur l'immigration aux données fiscales personnelles.

Notre échantillon comprend les personnes qui :

- ont obtenu le statut de résident permanent entre 1982 et 2020;
- ont obtenu le statut de résident permanent à l'âge de 18 ans ou plus;
- ont produit au moins une déclaration de revenus au Canada depuis leur arrivée.

Nous avons utilisé la déclaration de revenus comme indicateur de migration subséquente. Ces informations proviennent du fichier des familles T1 (FFT1) de Statistique Canada. Le FFT1 comprend des données sur les familles, les particuliers et les personnes âgées de recensement, obtenues grâce à leurs déclarations de revenus annuelles.

Certains Canadiens âgés qui ne reçoivent que la Sécurité de la vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG) ne produisent pas de déclaration de revenus en raison de leur revenu imposable faible ou nul. Cependant, l'introduction de crédits remboursables, plus particulièrement le crédit pour taxe fédérale sur les ventes (en 1986) et le crédit pour taxe sur les produits et services (en 1989), a considérablement augmenté le taux de production de déclarations de revenus parmi ce groupe. En 2023, 95 pour cent des Canadiens âgés de 65 ans et plus avaient produit une déclaration de revenus, contre 75 pour cent en 1989. Ces crédits ont également contribué à augmenter le taux de production de déclarations de revenus chez les familles à faible revenu, améliorant ainsi la couverture des données sur le revenu dans le FFT1<sup>1</sup>.

La dernière année fiscale couverte par l'ensemble de données est 2022. Les personnes étaient considérées comme ayant effectué une migration subséquente si l'une des conditions suivantes était remplie :

- Elles étaient absentes du FFT1 pendant deux années consécutives, n'étaient pas décédées au cours de la dernière année d'imposition valide et étaient restées absentes jusqu'en 2022. Ces personnes ont été comptabilisées comme immigrants ayant effectué une migration subséquente la première année où elles étaient absentes du FFT1 pendant cette période.
- Elles figuraient dans le FFT1, mais ont produit une déclaration de revenus depuis l'étranger au moins une fois avant de ne plus le faire pendant deux années consécutives et jusqu'en 2022. Ces personnes ont été comptabilisées comme immigrants ayant effectué une migration subséquente à partir de la première année où elles ont produit une déclaration de revenus depuis

l'étranger pendant cette période. Par conséquent, nous ne pouvons pas identifier les déclarants non-résidents qui n'ont pas atteint le seuil de deux ans en raison d'un décès ou qui ont produit une déclaration en tant que non-résidents uniquement au cours de leur dernière année fiscale.

### Comparaison avec la méthodologie des rapports Des données manquantes précédents

Il y a eu un changement méthodologique dans la manière dont les déclarants non-résidents ont été traités dans ce rapport par rapport à nos rapports précédents.

Dans les rapports précédents, Statistique Canada a identifié la dernière année au cours de laquelle les immigrants ont produit leur déclaration de revenus. S'ils ont produit leur déclaration à titre de non-résidents au cours de cette dernière année, ils ont été exclus des données qui nous ont été fournies.

Dans le présent rapport, nous avons demandé à Statistique Canada d'identifier la dernière année au cours de laquelle les immigrants ont produit leur déclaration de revenus en tant que résidents du Canada. Cela nous a permis de compter les déclarants non résidents comme des immigrants ayant effectué une migration subséquente.

Prenons l'exemple d'une personne qui a obtenu le statut de résident permanent en 2012 et qui a produit ses déclarations de revenus selon le modèle suivant :

- 2012 : Pas de déclaration de revenus
- 2013 : Pas de déclaration de revenus
- 2014 : Déclaration en tant que résidente de l'Ontario
- 2015 : Déclaration en tant que résidente de l'Ontario
- 2016 : Déclaration en tant que non-résidente
- 2017 : Déclaration en tant que résidente de l'Ontario
- 2018 : Déclaration en tant que résidente de l'Ontario
- 2019 : Déclaration en tant que non-résidente
- 2020-2022 : Pas de déclaration de revenus

Selon la méthode précédente, cette personne serait exclue de notre analyse, car elle a produit sa déclaration la dernière fois en tant que non-résidente.

Selon la méthode actuelle, elle serait incluse dans notre analyse et comptabilisée comme ayant effectué une migration subséquente en 2019, année où elle a cessé de produire sa déclaration de revenus à titre de résidente du Canada pendant la période visée par notre étude.

Cette approche reflète plus fidèlement les schémas de migration subséquente.

1 Statistique Canada, « Section 1 – Les données ».

## Analyse

Nous avons examiné les caractéristiques suivantes des immigrants ayant effectué une migration subséquente :

- Niveau d'éducation
- Niveau de compétence professionnelle par catégorie FÉER<sup>2</sup>
- Profession envisagée selon le code CNP 2021<sup>3</sup>
- Croissance prévue de la profession sur 10 ans selon notre Modèle des professions, des compétences et des technologies (MOST)<sup>4</sup>
- Situation de l'emploi au cours de l'année précédant le départ
- Croissance du revenu d'emploi indiqué sur le feuillet T4 entre la première année d'imposition où le revenu à temps plein a été perçu et la dernière année d'imposition complète au Canada (voir ci-dessous pour plus de détails)
- Province ou territoire de résidence prévus
- Province ou territoire de résidence au cours de la dernière année de déclaration de revenus au Canada

Les catégories FÉER 0 à 3 représentent les professions hautement qualifiées. De manière générale, ces professions comprennent les professions de gestion, les professions libérales et les professions de supervision, ainsi que les professions qui exigent généralement un diplôme d'études collégiales, une formation en apprentissage ou plus de six mois de formation en cours d'emploi. Les autres catégories FÉER (4 et 5) représentent les professions peu qualifiées. Il s'agit notamment des professions qui exigent généralement un diplôme d'études secondaires, plusieurs semaines de formation en cours d'emploi ou une démonstration de travail à court terme, sans formation formelle.

Nos projections sur 10 ans de la croissance de l'emploi selon notre MOST sont basées sur des estimations de la croissance future de l'emploi entre 2026 et 2035. Le modèle n'inclut que les professions qui existent déjà.

Nous avons examiné la relation entre la croissance prévue de l'emploi sur 10 ans et la migration subséquente à l'aide du coefficient de corrélation de Spearman ( $r_s$ ). Ce coefficient de corrélation non paramétrique est idéal pour examiner la relation entre deux variables continues lorsque l'une ou les deux présentent des valeurs aberrantes<sup>5</sup>. Les corrélations de 0,20, 0,50 et 0,80 représentent un effet faible, moyen et important, respectivement<sup>6</sup>.

Nous avons classé les immigrants comme sans emploi s'ils n'avaient aucun revenu sur le feuillet T4 au cours de leur dernière année d'imposition complète avant leur départ. Cette classification comprenait les immigrants qui n'avaient que des revenus hors T4 (par exemple, des revenus d'un travail indépendant, d'investissements ou sous forme de transferts gouvernementaux).

Par exemple, si un immigrant est parti en juin 2020, nous l'avons considéré comme étant sans emploi s'il n'avait aucun revenu sur le feuillet T4 entre janvier et décembre 2019.

Nous avons calculé la croissance du revenu sur le feuillet T4 en comparant les revenus des immigrants au cours de leur première année à temps plein à ceux de leur dernière année d'imposition complète au Canada avant leur départ. Par exemple, si un immigrant est parti en juin 2020, nous avons comparé son premier revenu à temps plein à son revenu de 2019. À l'instar d'autres publications sur ce sujet, nous avons défini un revenu à temps plein comme un revenu de 14 000 dollars en 2012, ajusté en fonction de l'inflation<sup>7</sup>. Ce seuil permet de s'assurer que la croissance du revenu est mesurée à partir d'un point de participation significative au marché du travail.

## Limites

La déclaration de revenus est un indicateur approximatif de la migration subséquente, car certaines personnes produisent leur déclaration en retard. Par conséquent, cette méthode de mesure surestime la migration subséquente des dernières années, car les personnes qui produisent leur déclaration en retard sont considérées comme ayant quitté le pays.

En 2024, Statistique Canada a publié un rapport sur la migration subséquente en utilisant une méthodologie similaire à la nôtre. Cependant, son approche était plus stricte, considérant que les immigrants avaient effectué une migration subséquente s'ils ne produisaient pas de déclaration de revenus pendant au moins trois années consécutives<sup>8</sup>. En comparaison, la période de deux ans que nous utilisons donne des estimations légèrement plus élevées de la migration subséquente en 2021, car elle prend en compte moins de déclarants retardataires. Néanmoins, nous avons utilisé cette approche, car elle nous a permis d'inclure davantage de cohortes et la surestimation est minime : Il y a eu une baisse de moins de 0,1 point de pourcentage des taux de migration subséquente en 2020 avec l'inclusion des déclarants retardataires pendant trois ans dans ce rapport, comparativement à notre rapport précédent, qui comptait ces personnes comme ayant effectué une migration subséquente en fonction de deux ans.

Bien que la BDIM soit une ressource précieuse pour examiner la migration subséquente, ses limites ont une incidence sur nos résultats. Les problèmes de couplage des données font qu'une personne peut être comptée plusieurs fois comme ayant effectué une migration subséquente si elle part, revient puis part à nouveau. Des problèmes de couplage peuvent également se produire lorsque les personnes produisent à nouveau une déclaration de revenus des années précédentes.

2 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, « Trouver la classification nationale des professions ».

3 Emploi et Développement social Canada, « Classification nationale des professions ».

4 Conference Board du Canada, Le, « Le Modèle des professions, des compétences et des technologies ».

5 Khamis, « Measures of Association ».

6 Sullivan et Feinn, « Using Effect Size ».

7 Dostie et coll. « Employer Policies ».

8 Bérard-Chagnon et coll., *Lémigration des immigrants*.

Nous avons déterminé si les immigrants ayant effectué une migration subséquente avaient déménagé à l'intérieur du Canada avant leur départ en comparant la province ou le territoire où ils avaient l'intention de résider avec leur province ou territoire de résidence au moment de la production de leur dernière déclaration de revenus. Cette approche sous-estime les déplacements nationaux, car elle ne tient pas compte des personnes qui ont déménagé, puis sont retournées dans leur région d'origine avant de partir.

Notre analyse fondée sur la profession repose sur la profession prévue à l'admission indiquée dans la BDIM. Cette profession peut différer de la profession réelle, en particulier sur de longues périodes, mais les données sur la profession réelle ne sont pas disponibles dans la BDIM.

Nous avons utilisé les statistiques descriptives pour examiner les tendances en matière de migration subséquente et les facteurs explicatifs possibles. Des statistiques inférentielles telles que des analyses de régression nous auraient permis de contrôler les facteurs de confusion tels que l'âge, le pays d'origine, la composition familiale, la catégorie d'admission ou l'expérience avant l'arrivée. Cependant, nous n'avons pas eu accès aux données individuelles nécessaires pour ce type d'analyses dans le présent rapport. Les différences que nous décrivons entre les groupes d'immigrants ayant effectué une migration subséquente n'ont pas été testées aux fins de signification statistique.

## Annexe B

# Glossaire

**Cohorte :** Groupe d'immigrants qui étaient physiquement présents au Canada avec le statut de résident permanent la même année. Cette année est appelée leur année d'arrivée.

**Année d'arrivée :** Première année au cours de laquelle un immigrant était physiquement présent au Canada avec le statut de résident permanent. Il s'agit soit de l'année au cours de laquelle une personne est arrivée au Canada en tant que résident permanent, soit, pour celles qui étaient déjà présentes (p. ex. les résidents temporaires, les réfugiés), l'année au cours de laquelle elles a obtenu le statut de résident permanent à partir du Canada. On désigne par le terme cohorte les immigrants qui sont arrivés au cours de la même année.

**Migration subséquente :** Se produit lorsqu'un résident permanent quitte le Canada pour retourner dans son pays d'origine ou s'installer dans un autre pays.

**Taux de migration subséquente :** Nombre de résidents permanents qui ont quitté le Canada par rapport à l'ensemble des personnes arrivées dans la même cohorte, calculé en moyenne pour les cohortes pertinentes (voir ci-dessous) et exprimé en pourcentage.

**Taux annuel de migration subséquente :** Pourcentage moyen d'immigrants des cohortes de 1982 à 2020 qui ont quitté le Canada pour résider dans un autre pays chaque année.

**Taux de migration subséquente après 5 ans :** Pourcentage moyen d'immigrants des cohortes de 1982 à 2016 qui ont quitté le Canada dans les cinq ans suivant leur arrivée. Afin d'éviter toute sous-estimation de ce chiffre, seules les cohortes ayant eu la possibilité de quitter le pays avant la fin de la période de cinq ans ont été incluses dans les analyses.

**Taux de migration subséquente après 15 ans :** Pourcentage moyen d'immigrants des cohortes de 1982 à 2006 qui ont quitté le Canada dans les 15 ans suivant leur arrivée. Afin d'éviter toute sous-estimation de ce chiffre, seules les cohortes ayant eu la possibilité de quitter le pays avant la fin de la période de 15 ans ont été incluses dans les analyses.

**Taux de migration subséquente après 25 ans :** Pourcentage moyen d'immigrants des cohortes de 1982 à 1996 qui ont quitté le Canada dans les 25 ans suivant leur arrivée. Afin d'éviter toute sous-estimation de ce chiffre, seules les cohortes ayant eu la possibilité de quitter le pays avant la fin de la période de 25 ans ont été incluses dans les analyses.

**Professions libérales :** Exigent un diplôme universitaire (baccalauréat, maîtrise ou doctorat) ou une expérience et une expertise antérieures en matière de connaissance du sujet dans une profession connexe de la catégorie FÉER, le cas échéant.

**FÉER 0 :** Responsabilités de gestion.

**Postes de gestion :** Postes comportant des responsabilités de gestion, notamment les membres de corps législatifs, les cadres supérieurs et les cadres intermédiaires.

**FÉER 1 :** Professions exigeant généralement l'obtention d'un diplôme universitaire.

**FÉER 2 :** Professions qui exigent généralement un diplôme d'études collégiales, une formation en apprentissage de deux ans ou plus, ou des tâches de supervision.

**FÉER 3 :** Professions qui exigent généralement un diplôme d'études collégiales, une formation en apprentissage de moins de deux ans ou une formation en cours d'emploi de plus de six mois.

**FÉER 4 :** Professions qui exigent généralement un diplôme d'études secondaires ou plusieurs semaines de formation en cours d'emploi.

**FÉER 5 :** Professions qui exigent généralement une démonstration de travail à court terme et n'ont aucune exigence scolaire particulière.

## Annexe C

# Bibliographie

Bérard-Chagnon, Julien, Stacey Hallman, Marc-Antoine Dionne, Jackie Tang et Benoit St-Jean. *Lémigration des immigrants : résultats de la Base de données longitudinale sur les immigrants*, Statistique Canada, 2 février 2024, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/91f0015m/91f0015m2024002-fra.htm>.

Carney, Mark. « Lettre de mandat », Cabinet du premier ministre du Canada, 21 mai 2025, <https://www.pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2025/05/21/lettre-de-mandat>.

Conférence Board du Canada, Le. *Le Modèle des professions, des compétences et de la technologie (MOST)*, CBdC, s.d., <https://www.conferenceboard.ca/centre-des-competences-futures/outils/le-modele-des-professions-des-competences-et-des-technologies/>.

—. *Shift in Immigration Policy Goes Too Far*. Ottawa : CBdC, 6 décembre 2024, [https://www.conferenceboard.ca/product/shift-in-immigration-policy\\_2024/](https://www.conferenceboard.ca/product/shift-in-immigration-policy_2024/).

Dennler, Kathryn. *Des occasions manquées : Étude sur les tendances en matière de rétention des immigrants au Canada*, Ottawa : CBdC, 31 octobre 2023, <https://www.conferenceboard.ca/product/the-leaky-bucket/>.

Dostie, Benoit, Jiang Li, David Card et Daniel Parent. « Employer Policies and the Immigrant–Native Earnings Gap », *Journal of Econometrics*, volume 233, n° 2 (avril 2023), 544–67. <https://doi.org/10.1016/j.jeconom.2021.07.012>.

Emploi et Développement social Canada. « Hiérarchie et structure ». Gouvernement du Canada, s.d., <https://noc.esdc.gc.ca/Structure/Hierarchy?GoCTemplateCulture=fr-CA>.

—. « Classification nationale des professions », gouvernement du Canada, s.d., <https://noc.esdc.gc.ca/>.

Santé Canada. « Travailler ensemble pour améliorer les soins de santé pour les Canadiens », gouvernement du Canada, 7 février 2023, <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/nouvelles/2023/02/travailler-ensemble-pour-ameliorer-les-soins-de-sante-pour-les-canadiens-et-canadiennes.html>.

Hou, Feng, Milly Yang et Yao Lu. *Tendances récentes en matière d'immigration du Canada vers les États-Unis*, Statistique Canada, 23 juillet 2025, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/36-28-0001/2025007/article/00006-fra.htm>.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. « Le Canada annonce des tirages au sort par catégorie pour Entrée express 2025, et en prévoit d'autres pour les personnes se trouvant au Canada afin de réduire les pénuries de main-d'œuvre », communiqué, 27 février 2025, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2025/02/le-canada-annonce-des-tirages-au-sort-par-categorie-pour-entree-express-2025-et-en-prevoit-dautres-pour-les-personnes-se-trouvent-au-canada-afin-de.html>.

—. « Entrée express : Critères du Système de classement global (SCG) », gouvernement du Canada, dernière modification le 21 août 2025, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/verifier-note/criteries-scg.html>.

—. « Trouver la classification nationale des professions (CNP) », Gouvernement du Canada, dernière modification le 27 juin 2025, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/trouver-classification-nationale-professions.html>.

—. « La contribution des immigrants au secteur des soins de santé », gouvernement du Canada, dernière modification le 29 octobre 2025, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/campagnes/immigration-ca-compte/assurer-croissance-canada/sante.html>.

—. « La contribution des immigrants au secteur de la construction résidentielle », gouvernement du Canada, dernière modification le 29 octobre 2025, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/campagnes/immigration-ca-compte/assurer-croissance-canada/construction-residentielle.html>.

—. « La contribution des immigrants au secteur des sciences et de la technologie », gouvernement du Canada, dernière modification le 29 octobre 2025, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/campagnes/immigration-ca-compte/assurer-croissance-canada/sciences-technologie.html>.

—. « Avis – Renseignements supplémentaires sur le Plan des niveaux d'immigration 2024-2026 », communiqué, 1<sup>er</sup> novembre 2023, <https://www.canada.ca/en/immigration-refugees-citizenship/news/notices/supplementary-immigration-levels-2024-2026.html>.

—. « Avis – Renseignements supplémentaires sur le Plan des niveaux d'immigration 2025-2027 », communiqué, 24 octobre 2024, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/avis/reseignements-supplementaires-niveaux-immigration-2025-2027.html>.

—. *Rapport 2023 sur les résultats en matière d'établissement : Partie 1 - Bilan sur les résultats des nouveaux arrivants*, gouvernement du Canada, 2023, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/reseignements-fournisseurs-services-detablissemement-reinstalllation/rapport-2023-resultats-etablissemement/rapport-2023-resultats-etablissemement-partie1.html>.

—. *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration, 2025*, gouvernement du Canada, dernière modification le 7 novembre 2025, <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/rapport-annuel-parlement-immigration-2025.html>.

Kelly, Melissa. « Onward Migration: The Transnational Trajectories of Iranians Leaving Sweden », thèse de doctorat, Université d'Uppsala, 2013. <https://www.diva-portal.org/smash/get/diva2:615215/FULLTEXT01.pdf>.

Khamis, Harry. « Measures of Association: How to Choose? » *Journal of Diagnostic Medical Sonography*, volume 24, n° 3 (2008), 155–62, <https://doi.org/10.1177/8756479308317006>.

Monteiro, Stein, Federica Guccini et Lauren Hamman. *Des occasions manquées 2024 : Analyse approfondie du phénomène de migration subséquente au Canada*, Ottawa : CBdC, 19 novembre 2024, [https://www.conferenceboard.ca/product/des-occasions-manquees\\_2024/](https://www.conferenceboard.ca/product/des-occasions-manquees_2024/).

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada. « Le CRSNG décerne ses prix à des chercheuses et chercheurs pour leurs travaux et leurs innovations en science et en génie », communiqué, 30 octobre 2025, [https://www.nserc-crsng.gc.ca/NewsDetail-DetailNouvelles\\_fra.asp?ID=1554](https://www.nserc-crsng.gc.ca/NewsDetail-DetailNouvelles_fra.asp?ID=1554).

Nekby, Lena. « The Emigration of Immigrants, Return vs Onward Migration: Evidence From Sweden », *Journal of Population Economics*, volume 19, n° 2 (2006), 197–226, <https://doi.org/10.1007/s00148-006-0080-0>.

Sénat du Canada. *La nécessité d'une stratégie en innovation pour une économie fondée sur les données*, Ottawa : Sénat du Canada, juin 2023, <https://sencanada.ca/fr/info-page/parl-44-1/banc-economie-fondee-donnees/>.

Statistique Canada. « Naissances et mortinnaissances, 2023 », Statistique Canada, 25 septembre 2024, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240925/dq240925c-fra.htm>.

–. « Estimations de la population du Canada, troisième trimestre de 2023 », Statistique Canada, 19 décembre 2023, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/231219/dq231219c-fra.htm>.

–. *Portrait de la population croissante des personnes âgées de 85 ans et plus au Canada selon le Recensement de 2021*, Statistique Canada, 27 avril 2022, <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/98-200-x/2021004/98-200-x2021004-fra.cfm>.

–. « Section 1 – Les données », Statistique Canada, dernière modification le 18 juillet 2025, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/72-212-x/2025001/sect1-fra.htm>.

Sullivan, Gail M. et Richard Feinn. « Using Effect Size—or Why the P Value Is Not Enough », *Journal of Graduate Medical Education*, volume 4, n° 3 (2012), 279-82, <https://doi.org/10.4300/JGME-D-12-00156.1>.

## Remerciements

Cette recherche a été réalisée grâce au soutien financier de l’Institut de la citoyenneté canadienne.

Il faut une équipe pour mener à bien une recherche de qualité. Nous remercions les nombreux collègues dont l’expertise et l’apport ont permis de concrétiser cette recherche.

Stein Monteiro, associé principal de recherche, Ph. D, et Bronwen Perley-Robertson, associée principale de recherche, Ph. D, ont réalisé cette recherche. Lauren Hamman, directrice associée, MA, Stefan Fournier, directeur exécutif, MA, et Leslie Twilley, directrice de la recherche, Ph. D, ont fourni leurs commentaires sur les premières ébauches. Mallory Eliosoff a réalisé le graphisme de ce rapport.

Nous tenons également à remercier les examinateurs externes suivants pour leurs précieux commentaires :

- **Julien Bérard-Chagnon**, chef, Développement et évaluation du programme d’estimations démographiques, Statistique Canada
- **George Carothers**, directeur principal, Idées et perspectives, Institut de la citoyenneté canadienne
- **Haozhen Zhang**, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Statistique Canada

## Des occasions manquées 2025 : Tendances en matière de rétention des immigrants hautement qualifiés et des professions en demande

Le Conference Board du Canada

Pour citer ce rapport : Conference Board du Canada, Le. *Des occasions manquées 2025 : Tendances en matière de rétention des immigrants hautement qualifiés et des professions en demande*, Ottawa, Le Conference Board du Canada, 2025.

Nos prévisions et travaux de recherche reposent souvent sur de nombreuses hypothèses et sources de données et présentent ainsi des risques et incertitudes. Ces renseignements ne doivent donc pas être perçus comme une source de conseils spécifiques en matière de placement, de comptabilité, de droit ou de fiscalité. Le Conference Board du Canada assume l’entièvre responsabilité des résultats et conclusions de cette recherche.

Ce document est disponible sur demande dans un format accessible aux personnes ayant une déficience visuelle.

Agent d’accessibilité, Le Conference Board du Canada  
Tél. : 613-526-3280 ou 1-866-711-2262  
Courriel : [accessibility@conferenceboard.ca](mailto:accessibility@conferenceboard.ca)

Publié au Canada | Tous droits réservés | Entente n° 40063028



Le Conference  
Board du Canada



AERIC Inc. est un organisme de bienfaisance indépendant enregistré au Canada qui exerce ses activités sous le nom de Le Conference Board du Canada, une marque déposée de The Conference Board, Inc.



# Des idées qui résonnent...